Docusign Envelope ID: 236DB6BE-6015-4C69-9352-D26AFDF89C52

GICH

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 2 205 932 EUROS

SIEGE SOCIAL : ZONE INDUSTRIELLE DE CHAVANON

43120 MONISTROL SUR LOIRE

794 109 918 RCS LE PUY EN VELAY

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS

DU 03-03-2026

LES SOUSSIGNÉS :

- **Monsieur Fabien CHANTEGRAILLE**, demeurant Grangevalat, 43120 MONISTROL SUR LOIRE-43120, titulaire de 55243 parts sociales en pleine propriété et de 992574 parts sociales en nue-propriété,

- **Monsieur Guy CHANTEGRAILLE**, demeurant Lieudit le Suc du Bouchat, 43620 ST PAL DE MONS, titulaire de 110298 parts sociales en pleine propriété et de 1985048 parts sociales en usufruit,

- **Madame Irène CHANTEGRAILLE,** demeurant Lieudi Le Suc du Bouchat, 43620 ST PAL DE MONS, titulaire de 100 parts sociales en usufruit,

- **Monsieur Lionel CHANTEGRAILLE**, demeurant Pierre Blanche, 43120 MONISTROL SUR LOIRE, titulaire de 55243 parts sociales en pleine propriété et de 992574 parts sociales en nue-propriété,

Détenant ensemble 2 205 932 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée **GICH** désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société **GICH** et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce,

ONT PRIS A L'UNANIMITE LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIÈRE DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité, après avoir constaté l'attribution d'un numéro et d'un nom de rue décide par la Mairie de MONISTROL-SUR-LOIRE, suivant attestation en date du 27 février 2026, l'adresse du siège social devient ZI Chanavon, 8 rue des Frères Hyatt 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE, à compter de ce jour.

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence, les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

" ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à MONISTROL SUR LOIRE (43120), ZI Chavanon, 8 rue des Frères Hyatt."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Docusign Envelope ID: 236DB6BE-6015-4C69-9352-D26AFDF89C52

TROISIÈME DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes est remis au gérant qui le reconnaît.

Monsieur Fabien CHANTEGRAILLE

Signé par :
CHANTEGRAILLE Fabien
F385031CC0BB444...

Monsieur Guy CHANTEGRAILLE

DocuSigned by:
Guy CHANTEGRAILLE
3A6AABF452D1467...

Madame Irène CHANTEGRAILLE

DocuSigned by:
Irène CHANTEGRAILLE
7F5E6CA5F125440...

Monsieur Lionel CHANTEGRAILLE

DocuSigned by:
Lionel CHANTEGRAILLE
AB5819C7BD70421...